

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE COMME ALTERNATIVE À LA CRISE ?

Pepita OULD AHMED

Depuis une vingtaine d'années, la globalisation économique qui se caractérise par l'interdépendance croissante et la libéralisation de l'ensemble des marchés a pour effet d'une part de faire peser sur l'ensemble des pays du Nord comme du Sud de très fortes contraintes concurrentielles et financières. D'autre part, elle conduit à l'uniformisation des normes, des comportements et des pratiques économiques. Ce contexte économique mondial a fait naître de nombreuses contestations sociales appelant à un ordre économique alternatif lequel fonctionnerait sur la base de critères qui ne seraient plus exclusivement économiques et libéraux mais comme réponses à des considérations extra-économiques de plus grande justice sociale.

Cette volonté de changement se donne à voir dans la pratique par la multiplication d'initiatives sociales alternatives. Celles-ci dénoncent, d'une part, l'approche des échanges selon laquelle le prix des biens serait le résultat d'une mise en concurrence très forte (et souvent déloyale) des pays, conduisant à la marginalisation des plus pauvres, et à la révision à la baisse des conditions de vie et de travail pour tous... À l'inverse de cette conception économiciste et dominante de la valeur, elles revendiquent la prise en compte, dans la fixation des prix, d'un certain nombre d'éléments extra-économiques. Ces revendications sont soutenues par des ONG, mais aussi par des collectivités locales ou encore des collectifs ou associations nationales et internationales, qui s'appuient à la fois sur la consommation (comme acte et espace de contestation citoyenne) et sur la création de nouvelles formes d'organisation de la production et du rapport salarial, pour développer, soutenir un commerce reconnaissant le travail des producteurs (à travers le paiement d'un prix juste) et respectant des critères éthiques, sociaux, environnementaux et sanitaires dans la production et la distribution

des biens. De telles initiatives sont à l'œuvre notamment chez les partisans du commerce *équitable*, ceux d'une consommation *critique*, d'une consommation *solidaire et durable*, et portées par de nouvelles structures productives (coopératives, entreprises récupérées, entreprises autogérées...).

Outre la revendication d'un nouvel ordre de valorisation économique, ces expériences sociales militantes en appellent à la création de formes d'échanges moins pénalisantes quant à l'accès à la monnaie. Depuis le milieu des années 1980, les politiques de libéralisation et de déréglementation des marchés (biens, travail, capitaux), opérées dans l'ensemble des économies capitalistes, ont eu pour conséquence de détériorer le rapport salarial, de précariser l'emploi et de rendre difficile l'accès aux ressources monétaires pour une partie croissante de la population. Pour lutter contre cette exclusion monétaire et sociale, des expériences concrètes voient le jour proposant la formation de systèmes monétaires et marchands alternatifs au système officiel (Pacione, 1997 ; Schuldt, 1997 ; Lietaer, 2001). Plus précisément, il s'agit de nouveaux espaces marchands parallèles qui utilisent leur propre monnaie privée, le plus souvent non convertible avec la monnaie officielle, pour le règlement interne des transactions économiques. Ces monnaies privées, qualifiées de communautaires, de sociales ou encore de complémentaires, selon les expériences recensées, connaissent un essor croissant depuis les années 1980 dans les pays du Nord puis du Sud. On peut citer par exemple les LETS (Local Exchange Trading Scheme) développés dans de nombreux pays, mais aussi le *time dollar* et l'*Ithaca hour* aux États-Unis, le *Toronto dollar* et le *Calgary dollar* au Canada, les Totnes Pounds et les Berkshares en Grande-Bretagne, les SEL et les SOL en France. S'il importe de préciser que tous ces systèmes marchands complémentaires ne sont pas homogènes (Lee, 1996 ; Mayo et Boyle, 2000 ; Seyfang, 2001 ; Leyshon et al., 2003) – projet politique, conception et organisation monétaire, relations avec les autorités publiques, à chaque fois spécifiques – ils partagent néanmoins un même objectif, à savoir le soutien d'une dynamique économique de développement local et d'intégration sociale et solidaire.

La revendication d'un nouvel ordre économique alternatif trouve un écho également dans le milieu académique. On peut citer en France notamment les partisans du MAUSS (Mouvement anti-utilitariste en sciences sociales¹) et plus particulièrement ceux de « l'économie sociale et solidaire » (ESS) avec Bernard Eme et Jean-Louis Laville comme chefs de file². Appelant à

1. Ayant pour chef de file Alain Caillé.

2. Un certain nombre de chercheurs et d'universitaires proches de l'ESS peuvent être mentionnés, même s'ils se placent sur un registre sémantique différent (Darbus, 2009). On pense par exemple à des chercheurs de *La Revue du MAUSS* et d'*Esprit* tels que Philippe

davantage de solidarité et de justice sociale, le courant théorique de l'« économie sociale et solidaire » (ESS), que l'on étudiera spécifiquement dans ce travail, revendique en lieu et place des rapports marchands guidés par un individualisme compétitif et un calcul utilitariste et égoïste, la création de nouvelles formes d'échanges plus respectueuses des rapports des hommes entre eux et des hommes avec la nature. Les partisans de l'ESS se donnent pour objectif de faire valoir l'existence de conceptions économiques autres que celle du modèle de l'équilibre général d'Arrow-Debreu mis en pratique à travers les politiques économiques dans les pays capitalistes depuis les années 1980. Pour ce faire, les partisans de l'ESS entretiennent des relations croisées avec les acteurs de terrain à l'initiative des alternatives sociales concrètes et avec les mouvements militants (comme le mouvement altermondialiste). Ce courant dispose également d'une certaine visibilité théorique, institutionnelle et politique, grâce à l'activisme de ses partisans dans la construction de réseaux scientifiques (en particulier en milieux francophones et en Amérique du Sud) et d'espaces de dialogue internationaux. On peut citer notamment comme réseaux scientifiques internationaux le réseau européen Émergence des entreprises sociales en Europe (EMES), le réseau sud-américain Red de investigadores latinoamericanos de economia social y solidaria (RILESS³), le réseau canadien Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), le pôle de socioéconomie solidaire (PSES⁴), ou encore le Réseau marocain d'économie sociale et solidaire (REMESS). En plus de ces collaborations scientifiques, il faut mentionner les rencontres et forums internationaux réguliers visant à promouvoir l'économie sociale et solidaire comme les Rencontres internationales sur la globalisation de la solidarité à Lima, 1997, à Québec, 2001, prenant par la suite le nom de Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS⁵) à Dakar, 2005, au Luxembourg, 2009 ; le Forum social mondial (au Brésil, 2001-2003 ; en Inde, 2004 ; au Kenya, 2007, etc.) ; ou encore le Forum brésilien de l'économie solidaire (FBES) présent dans la majorité des villes brésiliennes (Laville et *al.*, 2005).

Ce travail se propose de revenir sur ce que les partisans de l'« économie sociale et solidaire » entendent par « solidaire » ou « économie solidaire », et

Chaniel (2008), et à Sylvain Dzimira (Chaniel et Dzimira, 2008 ; Carvahô et Dzimira, 2000), Alain Caillé, Guy Roustang, Danièle Demoustier, Jean François Draperi, ou encore Jean-Michel Servet.

3. www.riless.ungs.edu.ar

4. <http://www.socioeco.org>

5. <http://www.ripess.net>.

de cerner les contours et la faisabilité d'un tel projet théorique et politique d'alternative économique au capitalisme néolibéral.

L'approche de la solidarité dans l'« économie sociale et solidaire »

Si le courant de pensée de l'économie sociale et solidaire (ESS) a pour nom l'objectif qu'il se donne, à savoir la promotion d'une « économie sociale et solidaire », il reste à savoir ce que les partisans de ce courant entendent précisément par solidaire. Pour cela, il existe un outil très précieux : il s'agit du *Dictionnaire de l'autre économie*⁶, dirigé par Jean-Louis Laville et Antonio-David Cattani, traduit en plusieurs langues. Cet ouvrage illustre la forte connexion entre les chercheurs et les acteurs issus du milieu associatif militant (intervenant mutuellement dans la rédaction de rubriques du dictionnaire) mais aussi la portée internationale et le dynamisme des réseaux scientifiques de l'ESS. Il importe de préciser en effet que le *Dictionnaire de l'autre économie* correspond à une version modifiée de l'ouvrage *A outra economia*, édité au Brésil en 2003 (par l'éditeur Veraz) sous la coordination de Cattani. Cette première version brésilienne a ensuite été traduite en espagnol et publiée par Altamira, grâce au réseau RILESS (argentin). Dans la version française de l'ouvrage, un certain nombre de rubriques ont été rédigées par des auteurs francophones avec l'appui des réseaux européen (EMES) et canadien (CRISES). Le *Dictionnaire de l'autre économie* est d'abord édité en 2005 chez Desclée de Brouwer (éditeur belge proche des milieux catholiques progressistes), puis réédité en France 2006 dans la collection « Folio » de Gallimard.

Sans surprise, le mot solidaire est celui qui comporte le plus d'entrées et de déclinaisons : « consommation solidaire », « entreprise solidaire », « finance solidaire », « marché solidaire », « femmes et économie solidaire » (deux rubriques), « solidarité », « économie solidaire » (deux rubriques)

Si l'on cherche à comprendre ou à définir le mot solidaire, on constate que rares sont les contributeurs du *Dictionnaire* qui le définissent véritablement. Le plus souvent, on trouve des définitions tautologiques ou circulaires : est solidaire tout ce qui est rattaché à l'économie solidaire. Pour illustrer cette circularité, on peut mentionner par exemple la définition de l'économie solidaire proposée par Paul Singer (2006, p. 290, souligné par moi) :

6. Même si l'ouvrage est dirigé par les partisans de l'économie sociale et solidaire, il ne se limite pas à présenter l'approche théorique de l'économie sociale et solidaire. Il intègre également l'ensemble des conceptions théoriques et pratiques alternatives au modèle économique néolibéral (d'où le nom « l'autre économie ») telles que l'économie des conventions, ou encore l'école de la régulation. Dans ce qui suit, seules les rubriques faisant référence au registre de l'économie solidaire sont prises en compte.

« Dans l'économie solidaire les organisations de producteurs, de consommateurs, d'épargnants, etc., se distinguent par deux spécificités : *la promotion d'une solidarité* entre les différents acteurs par la pratique de l'autogestion ; *la pratique d'une solidarité* avec les travailleurs en général, et en particulier avec les plus défavorisés ».

Dans ce même ordre d'idées, on peut citer également la définition de l'économie solidaire de Bernard Eme et Jean-Louis Laville (2006, p. 303) :

« L'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de la solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ».

Un deuxième constat peut être dressé. Le mot solidaire désigne moins un concept qu'un paradigme de pratiques. En effet, le registre du solidaire renvoie non seulement à une diversité de pratiques et de structures très disparates explicitement étiquetées de solidaire (cf. « tourisme solidaire », « consommation solidaire », « finance solidaire », « entreprise solidaire », etc.) mais aussi à bien d'autres pratiques non étiquetées de solidaire, reconnues pourtant comme appartenant au registre du solidaire telles que :

« le commerce équitable, les services de proximité, la gestion des services urbains par les habitants, les systèmes d'échanges, les réseaux d'échanges de savoirs, l'autoproduction, l'agriculture durable, les magasins biologiques, les cuisines collectives, les restaurants interculturels de femmes, la création d'activités par les chômeurs et autres formes d'entrepreneuriat collectif⁷ ».

En outre, les définitions de certaines pratiques explicitement étiquetées de solidaire révèlent d'ailleurs des conceptions hétérogènes, voire divergentes de ces pratiques, selon les auteurs et les contextes nationaux considérés. Néanmoins, ces divergences sont appréhendées par les partisans de l'ESS comme complémentaires⁸. En effet, nous disent Laville et Cattani (2006, p. 24) :

« les approches européennes et sud-américaines sont apparues à la fois si distinctes et complémentaires qu'elles ont amené à faire se succéder deux présentations émanant de chacun des continents. »

Ceci explique d'ailleurs l'existence dans le dictionnaire de l'autre économie de plusieurs définitions pour définir une même rubrique (cf. « économie solidaire », « femmes et économie solidaire »).

7. *Ibidem*, p. 303.

8. Pour une mise en perspective de ces divergences, lire en particulier Favreau *et al.*, 2003.

Pour tenter de saisir ce qu'il y a de commun à toutes ces pratiques hétérogènes, dites solidaires ou assimilées comme telles, nous étudierons l'ensemble des définitions et déclinaisons du solidaire qui figure dans le dictionnaire de l'autre économie. Le point intéressant est que chaque définition livre des éléments partiels de ce qu'il faut entendre au travers de ce mot. Par regroupement et recoupement de toutes ces définitions, six critères principaux fondant le paradigme de l'économie solidaire peuvent être dégagés.

Un premier critère renvoie à la prise en compte, dans les pratiques économiques, des préoccupations extra-économiques (environnementales, sanitaires, justice sociale, bien-être collectif, etc.). Voici par exemple comment Mance (2006, p. 126-128) définit la consommation solidaire :

« La consommation solidaire peut être abordée comme la consommation de biens ou services qui satisfont les besoins et désirs du consommateur, en recherchant : son bien-être personnel librement choisi ; le bien-être des travailleurs qui produisent et distribuent ces produits ou services ; l'équilibre des écosystèmes ; une société juste et solidaire ».

Un deuxième élément important du registre du solidaire correspond au rejet de « l'individualisme compétitif qui caractérise le comportement économique dominant dans les sociétés capitalistes » (Singer, 2006, p. 290). À la logique de l'individualisme concurrentiel effrénée est ainsi préférée celle de l'association et de la coopération.

L'économie solidaire se distingue du modèle économique libéral également par deux autres spécificités qui concernent la modalité d'organisation productive : d'une part, la promotion de la pratique de l'autogestion au sein des différentes structures productives (entreprise, coopérative ou association de producteurs) ; d'autre part, l'intégration dans les entités productives des plus défavorisés, en particulier « les chômeurs, les personnes touchées ou menacées par la pauvreté ou l'exclusion⁹ ».

Un cinquième critère du paradigme de l'économie solidaire que l'on retrouve dans un grand nombre des définitions du solidaire est celui de l'égalité – égalité économique, mais aussi politique entre les individus. Le principe d'égalité économique est recherché notamment à travers la promotion de l'autogestion dans les structures productives :

« L'autogestion signifie qu'une parfaite égalité des droits entre membres doit régner au sein des organisations de l'économie solidaire. S'il s'agit d'une organisation

9. *Ibidem*, p. 291.

productive, les droits de propriété doivent être répartis de manière égalitaire entre tous les associés¹⁰. »

Cette égalité économique doit avoir pour corrélat une égalité politique entre les individus. En effet, les organisations productives de l'économie solidaire sont pensées comme des espaces non seulement économiques mais aussi politiques au sein desquels, ou à partir desquels, les individus, égaux en droits, discutent et proposent de nouvelles alternatives économiques. Ainsi, l'économie sociale et solidaire a pour objectif de promouvoir une « valorisation de la démocratie¹¹ », et une implication des individus dans les décisions économiques et sociales (société participative) :

« l'économie solidaire peut-être définie comme l'ensemble des activités de production, d'échange, d'épargne et de consommation contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens¹². »

Enfin, un sixième et dernier critère important du registre de l'économie solidaire est celui de la liberté individuelle qui s'exprime à travers la revendication d'une solidarité « volontaire¹³ » et de la « libre association ». La solidarité est en effet pensée comme un choix délibéré de la part des individus de s'engager dans des pratiques solidaires et non comme une obligation¹⁴ qui serait liée à la dépendance de l'individu à une communauté d'appartenance préexistante. C'est pourquoi, à la solidarité que Chaniel et Laville qualifient d'« héritée », qui correspond à des obligations que l'individu doit honorer du fait de son appartenance à une communauté donnée (familiale, religieuse, de quartier ou de village, de travail...), est préférée la solidarité dite « construite¹⁵ » laquelle serait l'expression de la volonté libre de l'individu de s'engager dans des initiatives solidaires. Les partisans de l'économie solidaire affichent en effet leur réserve quant aux risques de dérives « clientélistes » qui pèsent sur les pratiques solidaires « héritées » :

10. *Ibidem*, p. 290.

11. *Ibidem*, p. 300.

12. Chaniel et Laville, 2002, p. 20.

13. Le caractère volontaire de la solidarité est revendiqué dans bon nombre de définitions. On peut citer par exemple celle de la finance solidaire : « Finance de proximité, microcrédit ou microfinance, notions utilisées fréquemment, ont des définitions voisines de la finance solidaire. [...] Cependant, le terme de finance solidaire est ici préféré parce qu'il met bien en valeur la solidarité volontaire » (Ferraton, 2006, p. 420).

14. L'économie solidaire se démarque ainsi de la conception de la solidarité telle qu'elle est pensée par le solidarisme.

15. Chaniel et Laville, 2002; Laville, 2006, p. 609.

« il faut souligner toute l'ambiguïté de ces solutions [solidaires] préexistantes, en particulier lorsqu'elles sont de nature familiale ou « communautaire ». Les obligations communautaires et les solutions hiérarchiques mènent facilement à des pratiques clientélistes et s'avèrent parfois incompatibles avec la création d'un sentiment d'intérêt collectif ¹⁶ ».

Aussi l'accent est-il porté sur un certain type d'action individuelle en tant qu'elle est délibérée et réfléchie. Autrement dit, c'est l'*autonomie de la volonté* ou la volonté libre comme principe de l'action individuelle qui se trouve affirmée par les partisans de l'économie solidaire. Cependant, il s'agit d'une solidarité volontaire bien particulière de type « démocratique » qu'il ne faut pas confondre avec celle de type « philanthropique », pour reprendre les terminologies de Laville. Alors que cette dernière (correspondant en fait à ce que l'entend habituellement par charité ¹⁷) maintient les bénéficiaires dans un rapport de dépendance personnelle et d'infériorité hiérarchique à l'égard des donateurs, à l'inverse, la solidarité « démocratique » repose sur des rapports d'égalité :

« Axée sur l'entraide mutuelle autant que sur l'expression revendicative, elle [la solidarité démocratique] relève à la fois de l'auto-organisation et du mouvement social. Cette seconde version suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent ¹⁸. »

D'un point de vue analytique, cet ensemble de caractères peut être ramené à deux principes de l'action individuelle, normatifs et fondamentaux, véritablement structurants de l'économie solidaire. Le premier correspond à l'affirmation de la réciprocité ¹⁹ comme principe de l'action économique individuelle, en lieu et place de l'intérêt individuel et du calcul égoïste des sujets marchands. Bernard Eme et Jean-Louis Laville (2006, p. 304) n'hésitent pas à parler d'« impulsion réciprocitaire ». Il s'agit là d'un défi majeur de l'économie solidaire : « L'une des originalités majeures de la perspective de l'économie solidaire réside dans l'affirmation de la

16. Fraisse *et al.*, 2007, p. 250.

17. Selon Laville en effet, la solidarité, qu'il qualifie de « philanthropique », « renvoie à la vision d'une société éthique dans laquelle des citoyens motivés par l'altruisme remplissent leurs devoirs les uns envers les autres sur une base volontaire. Focalisée sur la « question de l'urgence » et la préservation de la paix sociale, cette conception se donne pour objet le soulagement des pauvres et leur moralisation par la mise en œuvre d'actions palliatives » (2006, p. 610-611).

18. Laville (2006, p. 610).

19. Lire en particulier Servet (2007) qui nous éclaire sur la définition de la réciprocité de Polanyi et sur l'influence de ce dernier sur les partisans de l'économie solidaire. Pour une définition exhaustive de la réciprocité selon Polanyi, voir également Gardin (2006), et Polanyi et Arensberg (1975).

prédominance du principe de réciprocité sur les principes du marché et de la redistribution²⁰ ». Les partisans de l'économie solidaire s'inscrivent à cet égard dans la continuité de la démarche de Polanyi²¹ à qui ils empruntent d'ailleurs sa définition théorique (mais aussi morale²²) de la réciprocité, comme « souci d'autrui » (Servet, 2007, p. 264), Autrement dit, le moteur de l'action humaine qu'ils appellent de leur vœu serait ce que l'on propose d'appeler le *concernement pour l'autre*.

Le deuxième principe normatif fondamental qui régit les rapports des individus entre eux dans l'économie solidaire, indissociable du premier, est celui de l'« agir démocratique ». Celui-ci s'oppose nous disent-ils : « l'accord contractuel fondé sur l'intérêt individualiste ou le profit matériel²³ ». Si la réciprocité renvoie au volet économique de l'économie solidaire, l'agir démocratique correspond quant à lui à son volet politique :

« La dimension politique [des activités de l'économie solidaire] s'ancre sur cette réciprocité et la construction d'espaces publics qui autorisent un débat entre les parties prenantes sur les demandes sociales et les finalités poursuivies²⁴. »

Ainsi, l'« impulsion réciprocitaire » et l'« agir démocratique » correspondent aux deux principes normatifs fondateurs et singuliers du projet des partisans de l'économie sociale et solidaire – ce que résume d'ailleurs assez justement Jean-Michel Servet (2007, p. 257) : « L'économie solidaire doit être politiquement construite en associant réciprocité et démocratie ».

Contours et faisabilité du projet d'économie solidaire

L'approche de l'économie solidaire est largement normative. Que le monde souhaité par l'économie solidaire soit intrinsèquement désirable, cela est incontestable. La question stratégique à laquelle elle est dès lors confrontée est la suivante : est-ce que les principes normatifs de l'économie solidaire (réciprocité, agir démocratique) ont la force intrinsèque de passer au positif, c'est-à-dire de ne plus être des principes portés par un faible nombre d'agents économiques mais des principes reconnus et mis en

20. Fraisse *et al.*, 2007, p. 245.

21. Il importe de signaler que Jean-Louis Laville, qui est le chef de file de l'économie sociale et solidaire en France, est président de l'Institut Karl Polanyi France et coordinateur européen du Karl Polanyi Institute of Political Economy.

22. Comme le souligne Servet (2007, p. 270) : « la définition de la réciprocité par K. Polanyi rejoint par conséquent très largement ses convictions chrétiennes (son « amour du prochain ») et les conclusions de morale de l'*Essai sur le don* de Marcel Mauss. »

23. Eme et Laville (2006, p. 304).

24. Eme et Laville (2006, p. 305).

pratique (à travers leur institutionnalisation) par la société tout entière ? Et si oui, sous quelles conditions ?

La réponse à cette question n'a rien d'évident. On en veut pour preuve une expérience concrète, certes particulière, celle de ce que les Argentins ont appelé les « clubs de troc », mais qui semble dire quelque chose de très général sur certaines difficultés du paradigme solidaire. Il faut préciser rapidement que, contrairement à ce que leur nom laisse penser, les « clubs de troc » correspondent à des espaces marchands, à l'intérieur desquels les échanges sont réglés en *credito*, monnaie papier interne, non convertible avec la monnaie officielle. Ces clubs voient le jour à partir de 1995. Au départ, ils sont fréquentés par la classe moyenne salariée, précarisée ou ayant perdu son emploi, laquelle y voit un moyen d'échanger sa force de travail contre des biens et des services. Mais avec l'intensification de la crise, à partir de 2001, les couches sociales plus pauvres vont à leur tour y avoir recours. Outre son ampleur inédite, cette expérience alternative se singularise par son projet ambitieux. Il s'agit, selon les fondateurs des « clubs de troc » – Horacio Covas, Rubén Ravera et Carlos de Sanzo –, de créer de nouveaux espaces marchands dits « *solidaires* » et dépourvus de tout rapport de force ou de domination²⁵. Le projet des trois fondateurs part d'une critique du capitalisme néolibéral qui ne laisserait libre cours qu'au développement de rapports marchands portés par la concurrence, l'intérêt et l'égoïsme²⁶. Ce système économique, nous disent-ils, ne cesse de dévaloriser la force de travail, conduit à l'exclusion sociale et à l'extension de la pauvreté du plus grand nombre. Ils présentent la monnaie telle qu'elle s'exprime dans les économies capitalistes comme l'un des principaux maux de la société, l'objet qui corrompt les « valeurs humaines ». Leur projet consiste alors à construire d'autres types d'échanges qui respecteraient pleinement la valeur travail et d'autres valeurs comme la « solidarité », la « self-esteem », le « partage », la « réciprocité²⁷ ». Pour ce faire, la nouvelle monnaie qu'ils créent, le *credito*, est présentée par les fondateurs comme l'opérateur du changement des rapports économiques. À l'opposé de la monnaie officielle qu'ils jugent « excluante », le *credito* se veut une monnaie « accessible à tous²⁸ ». Ces nouveaux espaces marchands, grâce aux nouvelles valeurs qui y sont véhiculées, conduiraient aussi à l'abondance économique et au bien-être social. La question que posent ces clubs est de savoir si la promesse solidaire, c'est-à-dire la promesse de rapports économiques véritablement alternatifs pouvait être tenue. On se contentera

25. Covas *et al.*, 1998.

26. Ould Ahmed, 2009.

27. Plasencia and Onri, 2007.

28. Ould Ahmed, 2010.

ici d'évoquer ce qui semble être le problème majeur rencontré par cette expérience monétaire communautaire. Certes les membres des clubs recevaient au moment de leur adhésion une courte formation aux valeurs revendiquées par ces espaces marchands (Pautas, 1999). Les participants étaient ainsi invités à s'engager dans les échanges dans un esprit de solidarité et d'équité, *i.e.* de modération de leurs propres prix et d'acceptation de prix valorisant justement le travail d'autrui. Cependant, les « clubs de troc » n'ont pas réussi à créer les marchés qu'ils voulaient solidaires. Ils ont en réalité fonctionné dans la grande majorité des cas comme des marchés classiques, reposant sur la fixation des prix selon la loi de l'offre et de la demande pour certains clubs, ou en copiant les prix des biens et de services sur les marchés extérieurs pour d'autres ; ceux-ci rencontrant en outre les mêmes problèmes de conflits, d'inégalité, de concurrence, d'inflation et même de corruption que partout ailleurs ²⁹.

Les limites de la morale pour façonner de nouveaux comportements solidaires

Pourquoi les « clubs de troc » n'ont-ils pas réussi à créer des marchés qu'ils voulaient solidaires ? Le grand enseignement de cette expérience, si tant est qu'il y ait eu besoin d'un cas empirique pour s'en persuader, est la faiblesse de la moralisation des agents économiques ou des entités productives comme moyen pour faire émerger de nouveaux comportements économiques. Les crises financières récurrentes, et les appels tout aussi récurrents à plus de morale économique et à plus de responsabilité, lancés par ailleurs par les défenseurs de l'économie capitaliste financière, n'offrent-ils pas en effet une illustration éloquent de son faible pouvoir ? On peut imaginer effectivement que les valeurs morales portées par les individus au sein d'une petite communauté puissent avoir une véritable portée sur les pratiques économiques. Mais à condition de ne pas passer sous silence les nombreuses conditions externes qui poussent l'individu à adopter des pratiques réciprocaires : comme la prédisposition sociologique, religieuse ou idéologique des acteurs à entrer dans ce type de rapport, ou encore le contexte économique et politique... Mais le problème est tout autre quand il s'agit de conformer la société tout entière à de nouvelles valeurs, à de nouveaux comportements... comme le prouvent *a fortiori* des expériences à petite échelle.

Ce qu'illustre l'expérience des « clubs de troc » est la faiblesse des projets politiques ne disposant que d'instruments moraux comme moteur principal de l'action individuelle. En appeler au concernement pour autrui

29. Hintze, 2003 ; Powell, 2002.

c'est souvent beaucoup demander aux acteurs. Qu'on s'en accommode ou qu'on le déplore, il faut faire le constat lucide de la puissance des forces et des contraintes de l'individualisme dans nos sociétés marchandes contemporaines qui poussent les individus à jouer le jeu de l'intérêt utilitariste et du calculateur rationnel égoïste.

Non pas qu'il soit impossible d'aller contre et d'obtenir parfois des individus des comportements intégrant le souci d'autrui, mais parce qu'on peut difficilement tabler sur l'hypothèse d'une spontanéité de la réciprocité comme principe de l'action individuelle. Dans cette optique, on rejoint la proposition de Frédéric Lordon (2006) qui, dans une perspective spinoziste, insiste sur le fait que le changement des comportements ne saurait venir que de la modification des structures qui configurent les intérêts des individus et les déterminent à se mouvoir dans telle ou telle direction et à poursuivre tel ou tel objectif. Plus que d'espérer un éventuel sursaut moral des individus, il est sans doute préférable de penser à de nouvelles structures capables de déterminer les individus à des comportements moins immédiatement égoïstes, de la même manière que Bourdieu (1994) envisageait la production d'intérêts au désintéressement. C'est dans ce sens que semble également abonder Luis Inácio Gaiger qui reconnaît le besoin de contreparties ou de rétributions, matérielles ou symboliques, que peuvent espérer les individus pour s'engager dans des pratiques solidaires :

« Les intérêts individuels deviennent solidaires dans la mesure où ils sont pris en compte au moyen de concessions mutuelles et deviennent tributaires d'une sorte d'*altruisme réciproque* dont la contrepartie ne réside pas seulement dans le fait d'être reconnu dans son travail mais aussi dans des *récompenses symboliques et matérielles* ³⁰. »

L'idée même « d'altruisme réciproque » dans sa symétrie espérée laisse entrevoir toute la dimension intéressée du désintéressement.

C'est cette médiation par les structures qui émanciperait l'économie solidaire du simple moralisme pour en faire une authentique politique. C'est probablement là d'ailleurs que réside la différence entre les deux principes normatifs fondamentaux de l'action dans le paradigme solidaire. Là où en appeler simplement à l'« impulsion réciprocaire » demeure un pari hasardeux, l'« agir démocratique » désigne une voie proprement politique et plus prometteuse.

30. Gaiger, 2007, p. 319, souligné par moi.

La nécessité de construire une politique de l'action

Le principe de l'« agir démocratique » est très important car il correspond à la manière dont les partisans de l'économie solidaire pensent l'action politique et les politiques d'intervention. Or, tel qu'il est formulé, ce principe pose de nombreux problèmes. Quatre points problématiques peuvent être mentionnés.

Le premier concerne la nature même de cet « agir démocratique ». L'agir démocratique que les partisans de l'économie solidaire revendiquent n'est en réalité pas suffisamment élaboré sur le plan théorique et soulève du coup de nombreuses questions. De quoi s'agit-il au juste ? Comment crée-t-on un agir démocratique ? Sur quoi repose-t-il ? Quelle forme prend-il concrètement ? Hormis la revendication d'une volonté générale, de la part de tous les individus, égaux en droits, de s'impliquer et de décider des grandes orientations économiques et sociales, les partisans de l'ESS n'en disent pas davantage. Aussi, dans sa forme actuelle, l'agir démocratique reste-t-il posé comme un principe général mais en attente de ses institutionnalisations concrètes.

Le deuxième point problématique renvoie au rôle accordé aux instances de représentation de l'action collective. On peut interroger cette exigence d'impliquer directement tous les individus dans le processus de décisions économiques et sociales. Dans la pratique, on remarque souvent que les porteurs des initiatives et des organisations productives solidaires ont souvent une expérience des pratiques communautaires et militantes, dans le monde associatif ou syndical... Par ailleurs, on observe également, si l'on prend le cas des entreprises fonctionnant selon les pratiques de l'autogestion, comme l'entreprise espagnole Fagor ou l'exemple historique et emblématique qu'est l'entreprise française Lip, que même si les individus disposent d'une égalité de droit et d'un droit de regard sur les décisions prises au sein de l'entreprise, ces décisions sont fonction des spécialisations et des compétences de chacun. Autrement dit, en plus d'évacuer le problème du temps, du désir et des compétences que l'ESS réclame des individus, celle-ci a parfois tendance à négliger les mécanismes de recréation de pouvoirs qui peuvent resurgir au sein même des entités dites coopératives³¹.

Un troisième aspect problématique de l'agir démocratique tient au fait que l'économie solidaire, ayant une conception très horizontale de la solidarité, a tendance à sous-estimer tout ce qui donne de la force et du poids politique aux actions individuelles. L'économie solidaire donne à croire que les initiatives solidaires naissent de manière spontanée de la part des

31. Voir les remarques faites par Lordon (2009, p. 284-286) à propos de ce qu'il nomme les « récommunes ».

individus. Or tel n'est pas le cas. Dans la pratique, la majorité des expériences solidaires s'appuient sur des initiatives populaires préexistantes ou passées, qu'elles soient issues d'une tradition historique de luttes sociales ou de mobilisations plus récentes. Luis Inacio Gaiger souligne à juste titre l'importance de la « mémoire commune ou d'expériences de mobilisation grâce auxquelles les promoteurs de l'économie solidaire peuvent forger une identité collective, établir des liens de confiance et développer des compétences pour s'organiser et défendre leurs intérêts ³² ». L'exemple du Brésil est éclairant de ce point de vue. Là-bas, il existe des Forums de l'économie solidaire qui sont l'expression du débat sur les attentes sociales de la population. Mais, comme le montre Girard Ferreira Nunes (2007), cela n'implique pas pour autant que les autorités publiques locales en tiennent compte. Les seules municipalités qui appuient les mouvements sociaux d'économie solidaire sont celles qui ont une tradition de luttes sociales (Recife, longue tradition de lutte pour l'insertion des plus pauvres, existence de forts mouvements sociaux) ou une forte identité culturelle (Salvador).

Un dernier point, plus préoccupant encore, doit être abordé. Il faut préciser qu'un grand nombre de pratiques dites solidaires sont également soutenues et financées par les organisations internationales alors qu'*a priori* tout les sépare en termes idéologiques. Il faut citer en particulier le microcrédit ³³. Claude de Miras (2007) montre que les Objectifs du Millénaire, et plus généralement les déclarations officielles des organisations internationales, révèlent un emprunt sémantique au « développement humain », à « l'économie solidaire » et à « l'implication de la société civile » de la part de ces acteurs clés du développement (Baron, 2007 ; Favreau, Lachapelle et Larose, 2003 ; Amintas *et al.*, 2005). Comment expliquer cela ? Une première explication consiste à avancer la thèse d'une stratégie de récupération ou d'opportunisme politique de la part des institutions internationales (en particulier la Banque mondiale et le FMI), en quête de légitimité auprès des populations des pays du Sud depuis la crise post-ajustement structurel, qui, en finançant des politiques de développement local par le biais de la société civile, peuvent en outre contourner les États (Lafaye de Micheaux, Ould Ahmed, 2005).

Néanmoins, à y regarder de plus près, on peut déceler certaines convergences entre l'ESS et les organisations financières internationales en termes de philosophie et de politiques de l'action individuelle, et ce, encore une fois, malgré des finalités économiques opposées. S'agissant en effet des

32. *Ibidem*, 2007, p. 312.

33. Si les promoteurs du microcrédit présentent cette pratique comme solidaire, un certain nombre de travaux critiques montrent à juste titre qu'il s'agit avant tout d'une pratique financière dont la finalité économique revêt une réalité beaucoup complexe.

critères reconnus comme appartenant au registre de l'économie solidaire, comme ceux de « liberté », de « liberté d'association et d'entreprendre », d'autonomie de la volonté ou encore ceux de « solidarité volontaire », on a vu que ces derniers font référence à une philosophie libérale de l'action individuelle... Quant à la référence à la « société participative » ou à la « démocratie participative », au « refus de l'assistanat » au profit d'une politique d'aide fonctionnant selon le principe normatif d'un « agir démocratique » (impliquant une participation de tous), ceux-ci renvoient à une politique de l'action collective pensée « par et à partir du bas ».

S'agissant des organisations internationales, on assiste à un renouveau du paradigme économique et de leur lexique depuis la fin des années 1990³⁴ revendiquant un certain égalitarisme libéral et des politiques d'action « par le bas ». Les termes comme « *démocratie* », « *société civile* » (à savoir les citoyens, les communautés, les associations, les coopératives, mais aussi les ONG), « participation » (correspondant à une injonction à faire quelque chose), « *empowerment* » (qui se définit par la capacité d'une personne d'effectuer ses propres choix), « développement local », « microcrédit », « *capabilities* », « les politiques par le bas » (« *to create economic and social development from below* »)... sont devenus les nouveaux termes emblématiques de leurs discours officiels. Mais il ne faut pas s'y tromper. Si le lexique évolue, les politiques d'intervention opèrent davantage un changement de forme que de contenu : il s'agit toujours de mettre en place des politiques de stabilité macroéconomique soutenant un modèle économique incontestablement libéral. Et, étant donné que les organisations internationales se retrouvent en position de bailleurs de fonds de projets solidaires, le risque n'est-il pas grand que l'« agir démocratique » se transforme en une injonction à l'empowerment, à une injonction à entreprendre !

Conclusion

La crise financière actuelle qui projette les pays dits du Nord vers un sentier de croissance économique faible durable, marqué par des contraintes inflationnistes, des risques de surendettement croissant des ménages et des États, par une précarisation croissante du rapport salarial dans un contexte de dégradation des régimes de protection sociale, conduit à se poser sérieusement la question de la solidarité et d'une alternative économique plus juste.

L'économie sociale et solidaire a l'immense mérite de ce point de vue d'avoir démarré cette réflexion depuis plusieurs décennies. Dans ce travail, il

34. Prévost, 2009 ; Calvès, 2009.

s'est agi de présenter la nature du registre du solidaire tel qu'il est défini par ce courant théorique et de souligner les obstacles des principes normatifs retenus par celui-ci comme moteurs de l'action politique (réciprocité, agir démocratique) et du changement.

La présentation de ces obstacles vise non pas à condamner cette approche, mais à s'interroger sur les conditions nécessaires d'émergence d'un ordre économique plus solidaire. De ce point de vue, il ne serait pas inutile de s'interroger sur la genèse du paradigme économique libéral et sur sa performativité mondiale depuis les années 1980. Une économie politique de la politique économique libérale permettrait de montrer comment l'interaction entre les promoteurs académiques et les champs politique, médiatique et économique a été cruciale pour légitimer et porter ce nouveau discours. C'est à travers une véritable entreprise politique que les promoteurs de l'économie libérale sont parvenus à imposer leur nouveau paradigme. Si l'« économie sociale et solidaire » est un projet de nature politique, il reste qu'elle doit penser son rapport au politique. De l'aveu même de Coraggio (2007, p. 403), coordinateur de la RILESS, cette dimension reste embryonnaire : « L'absence du politique comme thématique centrale constitue, à notre sens, une faiblesse du mouvement naissant en faveur d'une autre économie ». Or cet aspect est crucial si l'ESS souhaite se constituer en véritable politique alternative au capitalisme néolibéral³⁵. C'est pourquoi, comme le dit Alain Caillé (2008, p. 235) :

« Plutôt que d'insister sur l'idée que l'économie solidaire pourrait constituer une autre économie, une alteréconomie, les tenants de l'espérance économique solidaire seraient bien inspirés de s'interroger plus radicalement sur le choix politique qu'ils défendent, sur la forme de démocratie à laquelle ils aspirent. »

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMINTAS Alain, GOUZIEU Annie, PERROT Pascal (éd.), 2005 : *Les chantiers de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BARON Catherine, 2007 : « Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone », *Revue Tiers Monde*, n° 190, p. 325-342.
- BOURDIEU Pierre, 1994 : *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Seuil.

35. Sur la nature du projet de l'ESS, se reporter notamment à Gaudillière et Lechevallier, 2002.

- CAILLÉ Alain, 2008 : « Sur les concepts d'économie en général et d'économie solidaire en particulier », *Revue du MAUSS*, n° 31, p. 215-236.
- CALVÈS Anne-Emmanuelle, 2009 : « *Empowerment* » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, n° 200, p. 735-750.
- CARVALHO Genauto, Dzimira Sylvain, 2000 : *Don et économie solidaire. Esquisse d'une théorie socioéconomique de l'économie solidaire*, coll. « La petite bibliothèque du MAUSS ».
- CHANIAL Philippe, Dzimira Sylvain, 2008 : « La solidarité, histoire d'une idée », *Revue du MAUSS permanente*, 28 avril (<http://www.journaldumauss.net/spip.php?article335>).
- CHANIAL Philippe, LAVILLE Jean-Louis, 2002 : « L'économie solidaire : une question politique », *Mouvements*, n° 19, p. 11-20.
- CHANIAL Philippe (éd.), 2008 : *La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, coll. « Texte à l'appui-bibliothèque du MAUSS ».
- CORAGGIO José Luis, 2007 : « Une autre économie est-elle possible sans une (autre) politique ? », in FRAISSE Laurent, GUÉRIN Isabelle, LAVILLE Jean-Louis, *op. cit.*, p. 401-416.
- COVAS Horacio, DE SANZO Carlos, PRIMAVERA Heloïse (eds.), 1998 : *Reinventado el mercado. La experiencia de la Red Global de Trueque en Argentina* (Ediciones del Programa de Autosuficiencia Regional, Buenos Aires).
- DARBUS Fanny, 2009 : *Pratiques et praticiens de l'économie sociale et solidaire (2000-2007). Contribution à la sociologie des croyances économiques*, Thèse de doctorat de sociologie, EHESS.
- DE MIRAS Claude, 2007 : « Initiative nationale pour le développement humain et économie solidaire au Maroc », in FRAISSE Laurent, GUÉRIN Isabelle, LAVILLE Jean-Louis (éd.), *op. cit.*, p. 357-378.
- EME Bernard, LAVILLE Jean-Louis, 2006 : « Économie solidaire », in LAVILLE Jean-Louis et CATTANI ANTONIO-DAVID, *op. cit.*, p. 303-312.
- FAVREAU Louis, LACHAPPELLE René, LAROSE Gérard, 2003 : *L'économie sociale et solidaire : une perspective Nord-Sud*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- FRAISSE Laurent, GUÉRIN Isabelle, LAVILLE Jean-Louis (éd.), 2007 : « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique », *Revue Tiers Monde*, n° 190.

- GAIGER Luis Inácio, 2007 : « Nouvelles formes de production non capitalistes au Brésil », in FRAISSE Laurent, GUÉRIN Isabelle, LAVILLE Jean-Louis, *op. cit.*, p. 309-324.
- GARDIN Laurent, 2006 : « Réciprocité », in LAVILLE Jean-Louis, CATTANI Antonio-David, *op. cit.*, p. 514-522.
- GAUDILLIÈRE Jean-Paul, LECHEVALLIER Arnaud (éd.), 2002 : numéro spécial « L'économie sociale et solidaire, un projet politique », *Mouvements*, n° 19.
- GIRARD FERREIRA NUNES Christiane, 2007 : « Politiques publiques en faveur de l'économie solidaire au Brésil », *Revue Tiers Monde*, n° 190, p. 379-400.
- HINTZE Susana (ed.), 2003: *Trueque y economia solidaria* (Prometeo Libros, Buenos Aires).
- LAFAYE DE MICHEAUX Elsa, OULD AHMED Pepita, 2007 : « Les contours d'un projet institutionnaliste en économie du développement », in LAFAYE DE MICHEAUX Elsa, OULD-AHMED Pepita (éd.) : *Institutions et Développement. La fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement*, Rennes, PUR, p. 9-37.
- LAVILLE Jean-Louis, 2006 : « Solidarité », in LAVILLE Jean-Louis et CATTANI Antonio-David, *op. cit.*, p. 609-618.
- LAVILLE Jean-Louis, CATTANI Antonio-David (éd.), 2006 : *Dictionnaire de l'autre économie*, Gallimard, « Folio ».
- LAVILLE Jean-Louis, MAGNEN Jean-Philippe, CARVLAHO Genauto, MEDEIROS Alzira, 2005, (éd.) : *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, Ramonville, Erès.
- LEE Roger, 1996: "Moral Money ? LETS and the Social Construction of Local Economic Geographies in Southeast England", *Environment and Planning D : Society and Space* 28, pp. 1377-1394.
- LEYSHON Andrew, LEE Roger, WILLIAMS Colin C. (eds.), 2003: *Alternative Economic Spaces* (SAGE publications, London).
- LIETAER Bernard, 2001: *The Future of Money* (Century, London)
- LORDON Frédéric, 2006 : *L'intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste*, La Découverte.
- LORDON Frédéric, 2009 : *La crise de trop. Reconstruction d'un monde failli*, Fayard.
- MANCE Euclides André, 2006 : « Consommation solidaire », in LAVILLE Jean-Louis et CATTANI Antonio-David, *op. cit.*, p. 126-133.

- MAYO Ed, BOYLE David, 2000: "Let a thousand monies bloom", *Local Economy*, 14 (4), p. 290-294.
- OULD AHMED Pepita, 2010: "Can a community currency be independent of the state currency? A case study of the credito in Argentina (1995-2008)", *Environment and Planning A*, 42, p. 1346-1364.
- OULD AHMED Pepita, 2009 : « Les formes du politique dans les clubs de troc en Argentine », in BORGEAUD-GARCIANDIA Natacha, LAUTIER Bruno, PEÑAFIEL Ricardo, TIZZIANI Ania (éd.) : *Penser le politique en Amérique latine. La recréation des espaces et des formes du politique*, Karthala, p. 231-246.
- PACIONE Michael, 1997: "Local Exchange Trading Systems as a Response to the Globalisation of Capitalism", *Urban Studies* 34, p. 1179-1199.
- PAUTAS, 1999 : *Principios, Tradiciones, Franquicia Manual de consulta con las preguntas y respuestas fundamentales para conocer la Red Global de Trueque*, Ediciones del Programa de Autosuficiencia, Buenos Aires.
- PRÉVOST Benoît, 2010 : « Lève toi et marche » : les injonctions de l'empowerment », revue *Économie et Institutions*, 1^{er} semestre, p. 15-40.
- POLANYI Karl, ARENSBERG Carl (éd.), 1975 : *Les systèmes économiques dans la théorie et dans l'histoire*, Gallimard, Paris.
- PLASENCIA Maria Adela, ORZI Ricardo (eds.), 2007: *Moneda social y mercados solidarios. Potencial emancipador y pedagógico de los sistemas monetarios alternativos* (Ediciones Ciccus, Buenos Aires).
- POWELL Jeff, 2002: "Petty Capitalim, Perfecting Capitalism or Post-Capitalism? Lessons from the Argentinian Barter Network", *Review of International Political Economy* 9 (4), p. 619-649.
- SCHULDT Jürgen, 1997: *Dineros alternativos : para el desarrollo local* (Universidad del Pacífico, Lima).
- SERVET Jean-Michel, 2007 : « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi », in FRAISSE Laurent, GUÉRIN Isabelle, LAVILLE Jean-Louis (éd.), *op. cit.*, p. 255-273.
- SEYFANG Gill, 2001: "Money that makes a change : community currencies, North and South", *Gender and development*, 9 (1), p. 60-69.
- SEYFANG Gill, PEARSON Ruth, 2000: "Time for Change : International Experience in Community Currencies", *Development* 43 (4), p. 56-60.
- SINGER Paul, 2006 : « Économie solidaire », in Jean-Louis LAVILLE et David-Antonio CATTANI, *op. cit.*, p. 290-302.

Ould Ahmed Pepita (2011)

L'économie sociale et solidaire comme alternative à la crise ?

In : Castelli Bernard (dir.), Hours Bernard (dir.). *Enjeux épistémologiques et idéologiques de la globalisation pour les sciences sociales*

Paris : L'Harmattan, p. 61-79. (Questions Contemporaines. Série Globalisation et Sciences Sociales)

ISBN 978-2-296-56312-4